

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MARS 2016

Convocation du 17 mars 2016
Affichée le 17 mars 2016

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, VETTER Bernard, WEISS Bernard, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, BECK Isabelle, BROSE Estelle.

Conseillers absents excusés : MARTZLOFF Christian, GUERRIER Catherine, CRIQUI Marc

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016 a été adopté à l'unanimité.

1. Bulletin communal : édition en couleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'imprimer le bulletin communal sur papier couleur à partir de la prochaine édition.

2. Fixation des taux des 4 taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les 4 taxes locales pour 2016 au taux de 2015, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) :	15,62 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	13,46 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) :	54,74 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	15,67 %

3. Compte administratif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), approuve :

Le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2015 :

- Dépenses de fonctionnement : 36,00 euros
- Recettes de fonctionnement : 1.991,80 euros
- **soit un excédent global de fonctionnement de 1.955,80 euros.**

4. Compte administratif 2015 du service annexe de l'Assainissement : approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. le maire n'ayant pas pris part au vote), approuve :

Le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2015 :

- Dépenses d'investissement : 99.088,45 euros
- Recettes d'investissement : 87.709,18 euros
- soit un déficit d'investissement de 11.379,27 euros.**

- Dépenses d'exploitation : 112.007,98 euros
- Recettes d'exploitation : 238.276,59 euros
- soit un excédent d'exploitation de 126.268,61 euros**

- **soit un excédent global de clôture de 114.889,34 euros.**

5. Compte administratif 2015 du budget principal de la commune : approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. le maire n'ayant pas pris part au vote), approuve :

Le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015 :

- Dépenses d'investissement : 379.851,17 euros
- Recettes d'investissement : 127.919,34 euros
- soit un déficit d'investissement de 251.931,83 euros,**

→ Les restes à réaliser s'élèvent à 8.400 euros en dépenses et à 2.200 euros en recettes.

- Dépenses de fonctionnement : 338.916,06 euros
- Recettes de fonctionnement : 760.827,11 euros
- soit un excédent global de fonctionnement de 421.911,05 euros.**

- **soit un excédent global de clôture de 169.979,22 euros et compte tenu des restes à réaliser de 8.400 euros en dépenses et à 2.200 euros en recettes, soit un total de 163.779,22 euros.**

6. Approbation des comptes de gestion 2015 : budget principal, assainissement, CCAS.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de gestion 2015 du budget principal, du service assainissement et du CCAS, dressés par le Receveur, vus et vérifiés par le comptable centralisateur et visés et certifiés par l'ordonnateur, déclare, à l'unanimité, qu'ils n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

7. Budgets commune et assainissement : affectation des résultats 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

Résultat du budget assainissement

D'affecter en section d'investissement (compte 1068) la somme de 11.379,27 euros, compte tenu du déficit d'investissement de 11.379,27 euros (compte 001 en dépenses),
Et de reporter le reste en section d'exploitation, soit 114.889,34 euros (compte 002) du budget 2016.

Résultat du budget principal

D'affecter en section d'investissement (compte 1068) la somme de 258.131,83 euros, compte tenu du déficit d'investissement de 251.931,83 euros (compte 001 en dépenses) et des restes à réaliser pour un montant de 8.400 euros en dépenses et 2.200 euros en recettes,
Et de reporter le reste en section de fonctionnement, soit 163.779,22 euros (compte 002) du budget 2016.

8. Budget primitif 2016 du service annexe de l'Assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget primitif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité,

- Le budget du service assainissement s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à **83.755** euros et en dépenses et recettes d'exploitation à **244.195** euros.

9. Budget primitif 2016 du budget principal de la commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget primitif de la commune pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité,

- Le budget principal s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à **617.805** euros et en dépenses et recettes de fonctionnement à **624.500** euros.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 24 mars 2016

Le Maire, Patrice WEISS